

Avez-vous perdu des fonds de pension ?

Certains travailleurs oublient l'existence de leurs cotisations avec un employeur précédent

Le Journal de Quebec · 10 avr. 2024 · 43

Saviez-vous que certains travailleurs oublient l'existence de leurs cotisations à un fonds de pension d'un précédent employeur ? C'est peut-être votre cas ! Voici comment retrouver leur trace.



Les employeurs offrent à leurs employés différents types de fonds de pension, ce qui peut créer de la confusion chez les cotisants. « Les plus fréquents sont les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) collectifs. Mais on retrouve aussi le Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), ainsi que le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) », explique le planificateur financier indépendant Jean-sébastien Jutras.

Quant à lui, le secteur public a des régimes de retraite qui lui sont spécifiques, notamment le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

SE MONTRER PROACTIF

Jean-sébastien Jutras souligne qu'un salarié pourrait effectivement perdre le fil de ses différents régimes s'il a souvent changé d'emploi durant sa vie professionnelle. Cela peut aussi se produire lorsque l'on a occupé un poste pendant un an ou deux en début de carrière dans une entreprise privée ou dans le secteur public. Au bout de quelques années, on peut tout bonnement ne pas se rappeler que l'on a cotisé à ce régime.

« Il faut savoir que les différents régimes ne sont pas toujours rapides dans leurs communications avec les travailleurs. Et si en plus on a changé d'adresse, ils peuvent facilement perdre

notre trace », prévient le planificateur financier. Un cotisant qui a déménagé et ne reçoit plus ses relevés est également susceptible d'oublier.

Jean-sébastien Jutras précise que le cotisant ne devrait pas compter sur la proactivité du régime auquel il a participé, mais plutôt en prendre la responsabilité. « Dès que l'on change d'emploi, on devrait communiquer avec l'employeur ou l'administrateur du régime pour l'aviser », conseille-t-il.

RETROUVER LA TRACE DES COTISATIONS

Il n'existe pas de registre en tant que tel répertoriant les différents régimes auxquels on a cotisé durant sa vie active. Pour retrouver leur trace et s'assurer de ne pas en perdre en cours de route, Jean-sébastien Jutras recommande de consulter

Mon dossier sur le site de l'agence du revenu du Canada. « Il est possible d'y consulter ses déclarations de revenus des dix dernières années, ce qui nous fournira les informations sur les cotisations que l'on a effectuées durant cette période », dit-il.

En cas de doute, vous pouvez aussi communiquer avec vos anciens employeurs.

Sachez que Retraite Québec peut également vous épauler dans cette démarche. Pour cela, vous devrez en faire la demande auprès de cet organisme et lui fournir la liste des employeurs qui ont prélevé et versé des cotisations sur votre salaire au Régime de rentes du Québec.

Afin de vous faciliter la tâche dans cette recherche, Retraite Québec recommande aussi de réunir les documents faisant référence au régime (relevé annuel, état de compte ou de participation, livret ou document explicatif sur le régime), les preuves confirmant votre participation au régime (talon de paie, feuillet d'impôt, déclarations de revenus) ainsi que la liste de vos anciens employeurs et les dates auxquelles vous avez été à leur emploi.

Conseils

- À la fin du lien d'emploi, certains régimes proposent de transférer les montants des cotisations dans un REER ou dans un Compte de retraite immobilisé (CRI), ou encore de verser l'argent directement au cotisant. C'est pourquoi il est important que l'administrateur détienne vos coordonnées pour bien vous retrouver.
- Si des cotisations doivent être transférées, demandez l'avis d'un professionnel pour vous assurer de faire le bon choix. « L'erreur que font souvent les cotisants est de demander qu'on leur verse l'argent, ce qui augmentera leur revenu imposable et donc leur facture fiscale », indique Jean-sébastien Jutras.